

Objet : Déclaration de procédure sans suite du marché n°2025-04-12 ayant pour objet « Mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov' » pour la période 2025-2028

DECISION N° 083-2025

(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L5211-9 relatif au président d'établissement public de coopération intercommunale et L5211-10 relatif au bureau d'établissement public
Vu le Code de la commande publique, particulièrement les articles R2185-1 et R2185-2 relatifs à l'abandon de procédure ;

Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu le lancement d'une consultation en procédure formalisée, pour le marché N°2025-04-12 relatif à la « Mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov' » pour la période 2025-2028 ;

Vu la publication du marché N°2025-04-12 en date du 15 avril 2025 avec une date de clôture au 26 mai 2025 sur la plateforme marchés sécurisés et la parution dans le journal d'annonces légales Midi Libre ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'ouverture des plis, réunie le 26 mai 2025 pour constater le dépôt d'une unique offre par l'opérateur URBANIS ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre réunie le jeudi 19 juin 2025 en deuxième réunion, après absence de quorum à la première réunion du 16 juin 2025, constatée par procès-verbal de la même date ;

Considérant le besoin défini autour d'un ensemble d'actions globales, articulées autour de l'accompagnement des bénéficiaires de financements publics, dans une logique d'efficacité, de lisibilité et d'impact territorial ;

Considérant le projet de confier à un opérateur spécialisé la conduite d'actions ambitieuses, complètes et coordonnées en matière de rénovation énergétique pour une durée de trois ans.

Considérant le contexte économique et institutionnel dégradé à l'échelle nationale, la suspension temporaire du dispositif « MaPrimeRénov' », l'alerte de l'Etat sur la nécessité de réduire les dépenses publiques impactant directement les dotations et les aides gérées par l'ANAH, annonces laissant présager un recalibrage à la baisse des dispositifs de financement ainsi que le climat d'incertitude financière accentué par les échéances électorales à venir : municipales en 2026, présidentielles en 2027, susceptibles de modifier les priorités politiques et budgétaires à l'échelle locale comme nationale.

Considérant la volonté de la collectivité de ne pas s'engager dans une prise de risque financier significative et de recalibrer le besoin par une prise en compte du contexte en mutation ;

Considérant la possibilité laissée à l'acheteur la possibilité de déclarer à tout moment une procédure sans suite ;

Considérant la volonté des membres de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer la procédure du marché n°2025-04-12 sans suite ;

DECIDE

Article 1 : De déclarer sans suite la procédure menée pour le marché n°2025-04-12 ;

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de Justice Administrative.

Objet : Acceptation d'un sous-traitant n°2 - Marché n°2025-01-02 « Aménagement partiel de la rue de l'Eglise » à Jonquières-Saint-Vincent

DECISION N° 084-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2193-1 à 2193-14 et R2193-1 à R2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€HT en travaux ;
Vu la décision N°164-2024 du 6 décembre 2024 relative à l'attribution d'un marché N°2024-11-37 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement partiel de la rue de l'Eglise à Jonquières-Saint-Vincent à l'attributaire ABH Environnement représenté par Monsieur Christophe JEAN ;
Vu la décision N°041-2025 du 18 mars 2025 relative à l'attribution des deux lots du marché n°2025-01-02 ayant pour objet « l'aménagement partiel de la rue de l'Eglise » à Jonquières-Saint-Vincent XX (30) ;
Vu la notification du lot n°1 « Démolition / terrassement / voiries / trottoirs / réseaux humides » à son attributaire, le groupement conjoint LAUTIER MOUSSAC - SCAIC, en date du 20 mars 2025 ;
Vu l'ordre de service N°1, d'un montant de 226 377,20€HT, notifié le 3 avril 2025 ;
Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance tel que ci-annexé ;

Considérant les travaux contenus dans le lot n°1 « Démolition / terrassement / voiries / trottoirs / réseaux humides » et le besoin de sous-traiter une partie des prestations ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance des prestations de « fourniture et pose caniveaux, bordures, pavage pierre » à la société AUP'N, représentée par Monsieur Francis LECUCQ, gérant, pour un montant de 78 006,14 €HT et pour une durée de 30 jours ;

Article 2 : D'approuver la répartition financière correspondante telle que présentée ci-dessous ;

LOT 1 :

Société	Montant initial du marché €HT	Montant DC 4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
LAUTIER MOUSSAC Mandataire	144 143,70		66 137,56
ESR Sous-traitant 1 (Déclaré au stade de 'offre)	29 926		29 926
AUP'N Sous-traitant 2		78 006,14	78 006,14
SCAIC - Coordonné	52 307,50		52 307,50
Total	236 377,20		236 377,20

Accusé de réception
036-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de transmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Article 3 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant AUP'N ;

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit

Budget	Opération
Principal	9125

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.



MARCHES PUBLICS

DC2

DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 2362-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; **toutefois**, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature)

Aménagement partiel de la Rue de l'Eglise à Jonquières Saint Vincent (30300)
Lot n°01 : VRD – Marché n°2025-01-02

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

➤ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*

AUP'N (AMÉNAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURELLE)

➤ *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*

Adresse postale : 2375 avenue du Président Kennedy – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Siège social : 64 chemin de la Marjolaine – B.P. 57074 – 30911 NÎMES CEDEX 2

➤ *Adresse électronique :* **Secrétariat – accropierres0731@orange.fr**
Direction – aupn@wanadoo.fr

➤ *Numéros de téléphone et de télécopie :* **Tél. 04 94 64 77 23 – Fax 09 70 62 15 00**

➤ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

SIRET : 448 161 513 00016

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 €

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise (entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros), au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises](#) ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☒ Oui

☐ Non

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles [L. 2113-12](#), [L. 2113-13](#), [L. 2113-13-1](#) ou [L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat individuel ou le membre du groupement peut communiquer, dans la troisième colonne, l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Dans le cas où les informations nécessaires à la consultation par l'acheteur ne sont pas fournies, et si les documents de preuve ne sont pas joints à la candidature, l'acheteur sollicitera leur production au moment de la vérification des conditions de candidature. Cette vérification sera à effectuer au plus tard avant l'attribution, sauf en cas de procédure restreinte avec limitation du nombre de candidats admis à participer à la procédure. Le détail des preuves nécessaires pour permettre cette vérification figure dans la notice explicative du DC2.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.

Type de marché réservé	Type de structure	Eléments permettant la vérification des conditions propres à chaque marché réservé
Marché réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique et/ou aux structures du handicap (articles L. 2113-12, L. 2113-13 et L. 2113-14 du code de la commande publique)	☐ Structure d'insertion par l'activité économique (article L.5132-4 du code du travail) ou structure équivalente	Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
	☐ Entreprise adaptée (article L. 5213-13 du code du travail) ou structure équivalente	Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
	☐ Etablissement et service d'aide par le travail (articles L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) ou structure équivalente	Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
Marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (article L. 2113-15 du code de la commande publique)	☐ Entreprise de l'économie sociale et solidaire (article 1^{er} de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structure équivalente	Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
Marché réservé pénitentiaire (article L. 2113-13-1 du code de la commande publique)	☐ Opérateur économique prévoyant d'exécuter le marché dans le cadre d'activités de production de biens et de services réalisés en établissement pénitentiaire	Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :

C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'[article R. 2143-15](#) du code de la commande publique **et** que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des [articles R. 2343-16 à R. 2343-17](#) du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité **et** que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'[article R. 2143-4](#) du code de la commande publique :

☐ Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

448 161 513 R.C.S. Nîmes

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)

- Adresse(s) internet : www2.attestationlegale.fr

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022	Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023	Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	1 290 867 €	972 321 €	1 347 347 €
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	95%	95%	95%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire)

F3 – Pour les marchés publics de travaux

☒ En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances).

(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public)

F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

C.F. : Dossier Administratif ci-joint.

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur (qu'il s'agisse d'un sous-traitant ou d'un autre lien ; s'il s'agit des capacités d'un cotraitant, les renseignements figurent a priori déjà en rubrique F ou G), en application du II de l'[article R. 2142-3](#) du code de la commande publique auquel l'[article R. 2342-2](#) renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Si l'opérateur sur les capacités duquel le candidat s'appuie est un sous-traitant, ces informations sont fournies via le DC4 ou équivalent. Dans les autres cas, un DC2 annexe ou tout document équivalent peut être utilisé. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature)

Désignation du (des) opérateur(s)

(Adapter le tableau autant que nécessaire)

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné ²	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement ³ , adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie ⁴

² En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

³ Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

⁴ À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

Non concerné

I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Non concerné

Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

2375 Av. du Président John Kennedy – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

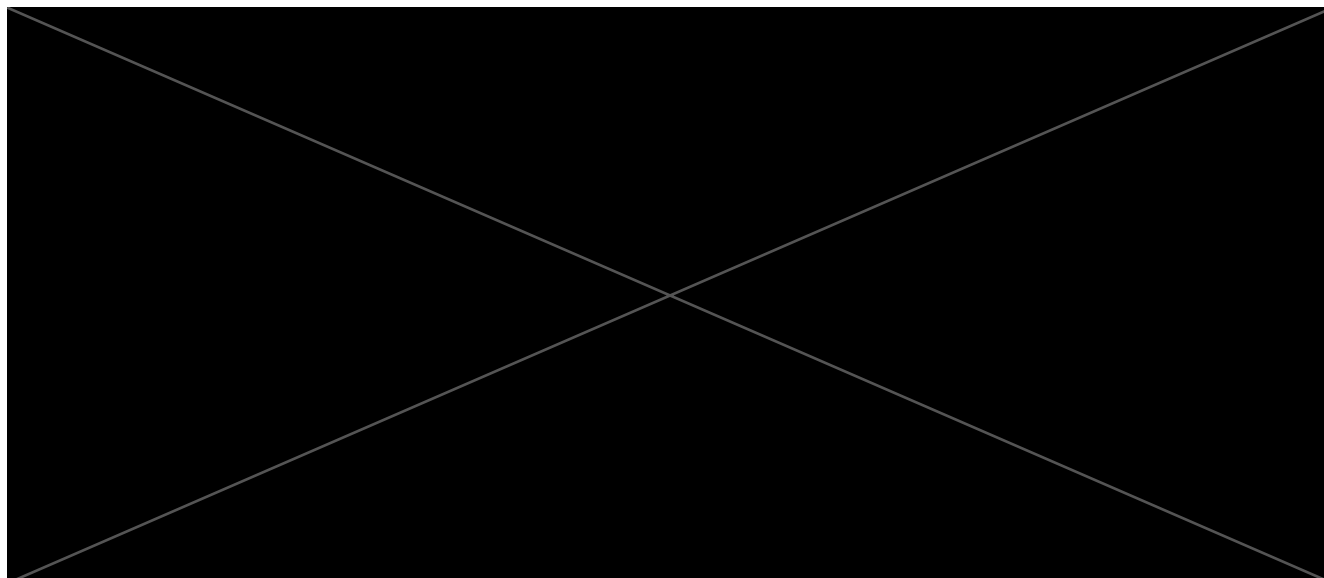
Tél. : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Fax : 0033 (0)9 70 62 15 00

E-mail : accropierres0731@orange.fr

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 € – SIRET: 448 161 513 00024

Code APE : 4211Z – Code N.A.F. : 452-P

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE



Siège social : 64 chemin de la Marjolaine – B.P. 57074 – 30911 NÎMES CEDEX 2

Mail : aupn@wanadoo.fr – Tél : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Port. : 06 14 47 11 42

SIRET : 448 161 513 00016 – RCS Nîmes – T.V.A. Intracomm : FR46 448 161 513

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

URSSAF PROVENCE - ALPES - COTE
D'AZUR
TSA 30136
69833 SAINT PRIEST CEDEX 9

A MARSEILLE, le 23/05/2025

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 448161513

SARL AMENAGEMENT URBAIN EN
PIERRE NATURELLE
64 CHE DE LA MARJOLAINE
30000 NIMES

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ



La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Franck BARBE

CODE DE SÉCURITÉ



La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL AMENAGEMENT URBAIN EN
PIERRE NATURELLE
64 CHE DE LA MARJOLAINE
30000 NIMES

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel inférieur à 1 salarié,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 1552 euros,
- au titre du mois de avril 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

2375 AV JOHN F KENNEDY

83140 SIX FOURS LES PLAGES



ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 30/04/2025.

Fait à : MARSEILLE
le : 23/05/2025

Le Directeur, Franck BARBE

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE **TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 19564473

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
EURL AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURELLE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE
30900 NIMES

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* :



est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : 23/05/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NIMES
EQUIPE IFU
15 BD ETIENNE SAINTENAC
30024 NIMES CEDEX 9

Tél. : 0466365555
SIE.NIMES@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*



N° de gestion 2003B00478

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 25 avril 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 448 161 513 R.C.S. Nîmes
Date d'immatriculation 15/04/2003
Dénomination ou raison sociale **AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURELLE**
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Capital social 8 000,00 Euros
Adresse du siège 64 Chemin de la Marjolaine 30000 Nîmes
Activités principales TRAVAUX DE REVETEMENT DE CHAUSSEE NEGOCE DE MATERIAUX ACHAT REVENTE DE MATERIELS
Durée de la personne morale Jusqu'au 15/04/2102
Date de clôture de l'exercice social 31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms LECUCQ Francis
Date et lieu de naissance Le 09/09/1963 à Nîmes (30)
Nationalité Française
Domicile personnel 64 Chemin de la Marjolaine 30900 Nîmes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 64 Chemin de la Marjolaine 30000 Nîmes
Nom commercial AUP'N
Enseigne AUP'N
Activité(s) exercée(s) Travaux de revêtement de chaussée négoce de matériaux achat revente de matériels
Date de commencement d'activité 28/04/2003
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Toulon

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

LISTE DES SALARIÉS ÉTRANGERS SOUMIS À AUTORISATION DE TRAVAIL EN FRANCE, ÉTABLIE À PARTIR DU REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL Édité le 15/04/2025 - 11:37

Je soussigné(e) **Francis LECUCQ**, agissant au nom et pour le compte de la société **AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURELLE**, titulaire du pouvoir d'engager la société aux fins de la présente attestation, statutairement ou par délégation, déclare sur l'honneur que notre entreprise n'a pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail en France.

Je m'engage à informer immédiatement les donneurs d'ordres du recrutement de tels salariés et à lui transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur.

Entreprise **AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURELLE**

Société à responsabilité limitée (sans autre indication) au capital de 8000.00 €

64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE 30900 NÎMES - FRANCE

SIREN 448161513 - TVA intracommunautaire FR46448161513

Attestation Légale s'assure de la capacité du signataire à engager l'entreprise. La signature électronique apposée ci-contre est réalisée grâce à un certificat électronique Universign. Attestation Légale gère les délégations de pouvoir et collecte la copie des pièces d'identité.

Signé par Francis LECUCQ
Le 15/04/2025

 Signed with
universign

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

**Contact**

www.probtp.com
PRO BTP DIRECTION REGIONALE
CS 50011
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Accueil au 04 96 20 71 71

AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURE**64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE****30900 NIMES**

Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agrafer les documents.

*Marseille, le 26 Mars 2025***Siret : 44816151.3-0001.6***(À rappeler dans tous nos échanges)***Objet : Attestation de cotisations Retraite**

ATTESTATION

Nous soussignés, **ALPROAgirc-arrco** délégataire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale** : AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NAT
- **Adresse** :
64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE
30900 NIMES
- **Numéro de Siret** : 44816151.3-0001.6

a souscrit un contrat retraite à **ALPROAgirc-arrco** et acquitte les contributions dues à la date normale d'exigibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Marseille, le 26 Mars 2025

Sébastien MALFAIT
Directeur régional



CARTE PROFESSIONNELLE

D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS



25

ÉDITÉE LE 25/02/2025 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2026
DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTF

www.fntf.fr

Le Président de la FNTF

Alain Grizard

NUMERO ADHERENT : 33601 SIREN : 448161513
FORME JURIDIQUE : SARL CODE APE : 4211Z
APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :

PARCOURS RSE :

ENGAGEMENTS et LABELS :
Scanner le QR Code



AMENAGEMENT URBAIN
EN PIERRE NATURELLE AUP'N

64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE
30900 NIMES

IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

Pour tout renseignement

01 44 13 31 07
cartepro@fntf.fr

Les Identités Professionnelles sont délivrées sur présentation d'un dossier fourni par le candidat comprenant notamment des attestations de travaux établis par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre compétents et indépendants de l'entreprise exécutante, en fonction de la Nomenclature des Travaux Publics.

☒ activité coutumière ☐ activité probatoire

CERTIFICAT D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

Pour enrichir votre carte professionnelle,
connectez-vous sur fntf.fr,
rubrique identification professionnelle

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

CARTE PROFESSIONNELLE

D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS



25

ÉDITÉE LE 25/02/2025 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2026
DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTP

NUMERO ADHERENT : 33601

SIREN : 448161513

PARCOURS RSE :

FORME JURIDIQUE : SARL

CODE APE : 4211Z

ENGAGEMENTS et LABELS :
Scanner le QR Code

APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :



☒ activité coutumière ☐ activité probatoire

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

ATE0902

Nos Réf. : 707372/103591/1115

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX
CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES**

*(Article L.2141-2 du code de la commande publique,
Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant
lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)*

Identification de l'entreprise

Dénomination sociale : AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE NATURELLE
Adresse ou siège social : CHEMIN DE LA MARJOLAINE
30900 NIMES
SIREN : 448161513
Numéro d'adhérent : 39910L

Je soussigné, Ludovic BENEZIT, Directeur Général de la CNETP, dont l'entreprise relève pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse à la date de délivrance de ce document :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles.

A Paris, le 20 janvier 2025

LE DIRECTEUR GENERAL



Ludovic BENEZIT

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi.



ENTREPRISE
Agence n°: 78580

SARL SC3VA

Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 07010491 www.orias.fr
71 RUE ROYALE
78000 VERSAILLES
Tél 0130211991 - Fax 0139023455
agence.mma.fr/versailles-saint-louis/
mma.versailles@mma.fr

**L'ASSURANCE MMA BTP
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**

SARL AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE

64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE
30900 NIMES

- ATTESTATION D'ASSURANCE -

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD

Atteste que : SARL AMENAGEMENT URBAIN EN PIERR 64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE 30900 NIMES
SIRET n° 448161513 00016

est titulaire du contrat d'assurance de **responsabilité de nature décennale** N° 147658344,

pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Voirie et réseaux divers (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie (bordures et murets).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Sont exclus, le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Terrassement

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf pour les carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux – mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage.

Cette activité comprend les sondages et forages.

Sont exclus le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires », il est rappelé que lesdits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires* », ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés non garantis.*

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - o travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - o procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P,

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de réception en préfecture : 27/06/2025

SARL SC3VA (A.BENSO G.SAUWALA)

78000 VERSAILLES 490655438 - Siège social : 2 AVENUE ROBERT WAGNER 78140 VELIZY VILLACOUBLAY



- o procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L 241-1 et L 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R 243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoire et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'Assurance de responsabilité décennale sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 7 000 000 Euros.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

TABLEAU DE GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 131,2 applicable au 01/01/2025		
Responsabilité Civile Décennale - Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre) (3)	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
A. Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
1) Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241 -1 et L241-2 du code des assurances)	A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	1 600 EUR
2) Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
B. Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
1) Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance selon l'article L243-1-1 du Code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	624 000 EUR	1 600 EUR
C. Garanties complémentaires après réception		
1) Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (Art. 1792-3 du Code Civil)	998 000 EUR	1 600 EUR
2) Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages non soumis à obligation d'assurance (Art. 1792-3 du Code Civil)	124 000 EUR	1 600 EUR
3) Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	624 000 EUR	1 600 EUR
4) Dommages immatériels consécutifs	624 000 EUR	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



ENTREPRISE

L'ASSURANCE MMA BTP ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

- (1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.
- (2) Une seule franchise pour un même sinistre "Responsabilité civile décennale", la plus élevée.
- (3) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.

Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD). Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait le 09/01/2025
à VERSAILLES

L'Assureur,

AM56 - (1/2023)

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



ENTREPRISE

Agence n°: 78580

SARL SC3VA

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07010491 www.orias.fr

71 RUE ROYALE

78000 VERSAILLES

Tél 0130211991 - Fax 0139023455

agence.mma.fr/versailles-saint-louis/

mma.versailles@mma.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
L'ASSURANCE MMA BTP
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**

SARL AMENAGEMENT URBAIN EN PIERRE

64 CHEMIN DE LA MARJOLAINE

30900 NIMES

Réf. Ag : 1847 Pt vente : 3 Pr. :
N° client : 33994685 G

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

certifie que SARL AMENAGEMENT URBAIN EN PIERR

- **a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 147658344**
- pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
 - Voirie et réseaux divers (V.R.D.)
 - Terrassement

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception en préfecture : 27/06/2025

SARL SC3VA (A.BENSO G.SAUWALA)

RCS VERSAILLES 490655438 - Siège social : 2 AVENUE ROBERT WAGNER 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé

RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE

Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé

RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
L'ASSURANCE MMA BTP
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**

Il comprend les garanties suivantes :

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 131,2 applicable au 01/01/2025		
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance) (5)	Montant des franchises (non indexé) (3)
A. Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (non indexé)	
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	8 000 000 EUR (non indexé)	Néant
.Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	
.Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	1 990 000 EUR	1 600 EUR (2)
.dont vol commis par vos préposés	59 100 EUR	
D. Dommages subis par les biens confiés	374 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (1) (hors performance énergétique)	187 000 EUR	3 200 EUR (2)
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	187 000 EUR	1 600 EUR
G. Dommages intermédiaires	499 000 EUR	3 200 EUR
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	749 000 EUR	3 200 EUR (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (4)	505 000 EUR	1 600 EUR
.dont frais d'urgence	50 500 EUR	
J.Préjudice écologique (1)	374 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales dont	374 000 EUR	
.Responsabilité environnementale	124 000 EUR	
.Frais de dépollution des sols et des eaux	124 000 EUR	
.Frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	124 000 EUR	

- (1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
- (2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédures sont applicables.
- (3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée
- (4) Les montants de garantie applicables aux dommages par atteintes à l'environnement se produisant en dehors de l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré, sont ceux précisés aux lignes de garanties A B C D E.
- (5) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 09/01/2025
à VERSAILLES

L'Assureur,



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

2375 Av. du Président John Kennedy – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Tél. : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Fax : 0033 (0)9 70 62 15 00

E-mail : accropierres0731@orange.fr

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 € – SIRET : 448 161 513 00024 – Code APE : 4211Z

Code N.A.F. : 452-P

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

- FORME JURIDIQUE -

S.A.R.L.
GÉRANT
SIÈGE SOCIAL

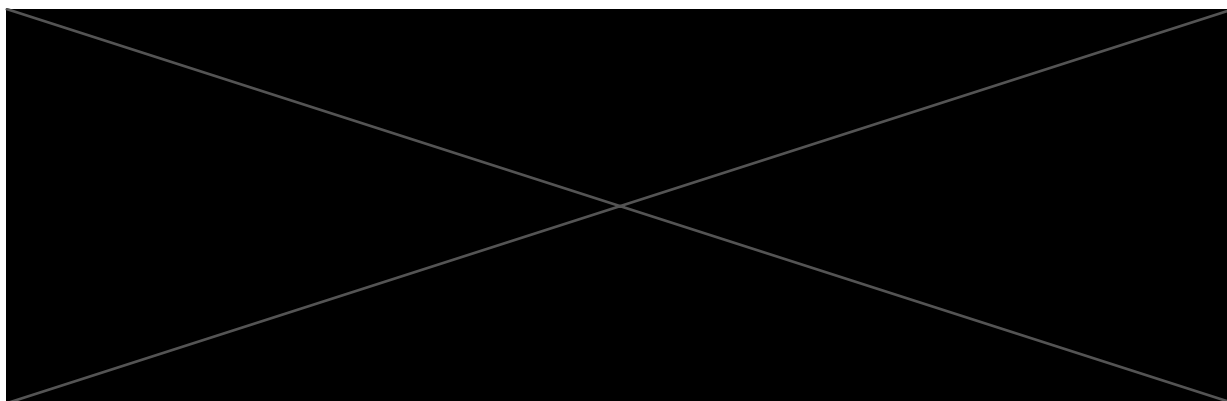
TÉL
FAX

Capital 8.000,00 €
Mr LECUCQ Francis
64 chemin de la Marjolaine
30900 NÎMES
04 94 64 77 23
09 70 62 15 00

- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS -

SIRET
Code APE
R.M.
URSSAF

448 161 513 000 16
4211 Z
NIMES 448 161 513 RM 300
300 142 30 37



- HABILITATION POUR SIGNATURE -

NOM et Prénom du signataire

LECUCQ Francis

QUALITÉ

Gérant



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

2375 Av. du Président John Kennedy – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Tél. : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Fax : 0033 (0)9 70 62 15 00

E-mail : accropierres0731@orange.fr

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 € – SIRET : 448 161 513 00024 – Code APE : 4211Z

Code N.A.F. : 452-P

MOYENS DE L'ENTREPRISE

- PERSONNEL -

- 1 Conducteur de Travaux
- 2 à 3 Poseurs dont 1 Chef d'Équipe
- 1 à 2 Manœuvres

Soit : 1 équipe constituée de 2 à 3 poseurs et de 2 manœuvres

- Encadrement permanent par 1 Chef d'Équipe
- Omniprésence du Conducteur de Travaux



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

2375 Av. du Président John Kennedy – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Tél. : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Fax : 0033 (0)9 70 62 15 00

E-mail : accropierres0731@orange.fr

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 € – SIRET : 448 161 513 00024 – Code APE : 4211Z

Code N.A.F. : 452-P

MOYENS de L'ENTREPRISE

- MATÉRIEL -

- 1 camion benne 3,5 T
- 1 fourgon
- 1 élévateur
- 1 laser se chantier
- 1 bétonnière
- 3 disqueuses électriques (équipées de disques diamantés)
- 1 scie à eau (équipée de disques diamantés)
- 4 pinces à dallage
- 6 marteaux à pavage
- 6 maillets caoutchouc (dallages et bordures)
- 2 patins vibrants
- Brouettes – pelles – pioches – règles – niveaux – etc... *(tout le petit matériel nécessaire à la réalisation d'un chantier de pose d'éléments en pierres de toutes natures).*

Liste non exhaustive pouvant être modifiée à tout moment pour les besoins du chantier.



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

64 chemin de la Marjolaine – B.P. 57074

30911 NÎMES CEDEX 2 (FRANCE)

Tél.: 0033 (0)4 94 64 77 23 – Port. : 0033 (0)6 14 47 11 42

E-mail Direction : aupn@wanadoo.fr

E.U.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 € – SIRET: 448 161 513 00016 – N.A.F. : 452-P – FR46 448 161 513

LISTE DE RÉFÉRENCES

Travaux terminés en 2021 :

- **Congénies**, Avenue de la Malle Poste
Bordures, Dallage
- **Cuers**, Placette des Pins et Rue Chagall
Bandes structurantes, Dallage
- **Hyères-Les-Palmiers**, Port de la Tour Fondue
Emmarchements
- **La Londes-Les-Maures**, Avenue Albert Roux
Bordures, Caniveaux, Couvertines, Dallage, Dalles podotactiles, Emmarchements, Pavage
- **Toulon**, Avenue Lazare Carnot
Bordures, Pavage

Place Vincent Raspail – Les Halles
Dallage, Emmarchements, Pavage

Travaux terminés en 2022 :

- **Arles**, Place Wilson et rue de la Cavalerie
Emmarchements, Pavage
- **Hyères-Les-Palmiers**, Place St Pierre – Prequ'île de Giens
Bordures, Caniveaux, Couvertines, Dallage, Emmarchements, Parements, Pavage
- **Puget-Ville**, Giratoire RD97
Pavage
- **Saint-Maximin**, Rue Colbert
Dallage, Pavage

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- **Sanary-sur-Mer**, Quais Wilson et Esmenard
Bandes structurantes, Bordures (dont quais), Bornes, Caniveaux, Couvertines, Dallage, Emmarchements, Pavage
- **Toulon**, Rue Henri Pastoureau
Bandes de guidage, Couvertines, Dallage
Rues Revel, Guérin et Chalucet Sud
Bandes structurantes, Dallage, Dalles podotactiles
Place Vincent Raspail – Les Halles
Dallage des massifs

Travaux débutés et/ou terminés en 2023 :

- **Arles**, Rue de la Cavalerie
Emmarchements, Pavage
- **Bandol**, Bord de mer
Bordures, Pavage
- **Besse-sur-Issole**, Place Noël Blache
Dallage, Fontaines, Parements, Pavage
- **Cannes**, Port des Pêcheurs
Bandes structurantes, bordures de quai
- **Hyères**, La Crestade
Banc, Bordures massives, Galets
- **Mas-Blanc-des-Alpilles**, Parvis de la Mairie
Bordures, Bornes, Caniveaux, Pavage, Seuil
- **Saint-Maximin-La-Ste-Baume**, Rue du 11 Novembre
Pavage
- **Tarascon**, Voirie 2023
Galets
- **Toulon**, Centre-ville
Couvertines, Dallage, Emmarchements, Pavage

Travaux en cours et chantiers attribués en 2024 :

- **Arles**, Rue de la Cavalerie
Emmarchements, Pavage
- **Bandol**, Bord de mer
Bordures, Pavage, Emmarchements
- **Congénies**, Avenue de la Malle Poste
Bordures, Caniveaux, Dallage

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- **La Londe-Les-Maures**, Rue Foch et Place Allègre
*Bordures, Caniveaux, Couvertines, Dallage, Emmarchement,
Pavage*

Et aussi divers petits chantiers de pavage, dallage, pose de bordures etc....

De plus, l'équipe AUP'N possède de nombreuses années d'expérience et de références dans le domaine de la pierre sous toutes ses formes et dans les applications les plus diverses.



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle
64 chemin de la Marjolaine – B.P. 57074 - 30911 NÎMES CEDEX 2 (FRANCE)
Tél : 0033 (0) 4 94 64 77 23 - Port : 0033 (0) 6 14 47 11 42
E-mail : aupn@wanadoo.fr
E.U.R.L. AU CAPITAL DE 8000,00 € SIRET: 448 161 513 000 16 NAF : 4211-Z
T.V.A. Intracomm. : FR 46448161513

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné : **Francis LECUCQ**

Agissant au nom de la société :

**S.A.R.L. AUP'N – 64 chemin de la Marjolaine
BP 57074 - 30911 NÎMES CEDEX 2
Tél : 04 94 64 77 23 - Fax : 09 70 62 15 00 - Mail : aupn@wanadoo.fr
SIRET: 44816151300016**

En application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquittés spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir

Accusé de réception en préfecture
N° de déclaration : 2025-06-27
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

64 chemin de la Marjolaine – B.P. 57074 - 30911 NÎMES CEDEX 2 (FRANCE)

Tél : 0033 (0) 4 94 64 77 23 - Port : 0033 (0) 6 14 47 11 42

E-mail : aupn@wanadoo.fr

E.U.R.L. AU CAPITAL DE 8000,00 € SIRET: 448 161 513 000 16 NAF : 4211-Z

T.V.A. Intracomm. : FR 46448161513

constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts

À Nîmes le 13/06/2025


sarl AUP'N
64 chemin de la Marjolaine - BP 57074
30911 NÎMES
Tél. 04 94 64 77.23 E.mail : aupn@wanadoo.fr
SIRET 448 161 513 00016 - 448161513 RCS NÎMES
CAPITAL 8000€ - TVA INTRA FR 46448161513 - APE 4211Z



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

2375 Av. du Président John Kennedy – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Tél. : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Fax : 0033 (0)9 70 62 15 00

E-mail : accropierres0731@orange.fr

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 € – SIRET: 448 161 513 00024

Code APE : 4211Z – Code N.A.F. : 452-P

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné : **M. LECUCQ Francis**
Agissant en qualité de : **GÉRANT**
au nom et pour le compte de la Société :

AUP'N

N° SIRET : **448 161 513 00016**

CODE APE : **4211Z**

Ayant son siège social :

**64 chemin de la Marjolaine
B.P. 57074
30911 NÎMES**

En tant que candidat individuel,

Atteste sur l'honneur que :

- Conformément aux dispositions de l'Article 45-3 du Code des Marchés Publics, que je suis en mesure de présenter, à la demande du Maître d'Ouvrage, les informations nécessaires de mon savoir-faire en matière de protection de l'environnement et de traitement des déchets, et ce dans le respect de la Réglementation.
- Je ne tombe pas sous des interdictions prévues aux articles 44, 45, 46 et 47 du Code des Marchés Publics (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale)
- J'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale dans les conditions prévues aux articles 43 et 46 du Code des Marchés Publics.
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.620.3, L.143.3 et L.143.5 du Code du Travail.
- Je n'ai pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324.9, L.324.10, L.341.6, L.125.1 et L.125.3 du Code du Travail.
- Je certifie que les éventuels salariés de nationalité étrangère sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

À Nîmes, le 13/06/2025

M. LECUCQ, Gérant


sarl AUP'N
64 chemin de la Marjolaine - BP 57074
30911 NÎMES
Tél. 04 94 64 77.23 E.mail : aupn@wanadoo.fr
SIRET 448 161 513 00016 - 448161513 RCS NÎMES
CAPITAL 8000€ - TVA INTRA FR 45448161513 - APE 4211Z

Siège social : 64 chemin de la Marjolaine – B.P. 57074 – 30911 NÎMES CEDEX 2

Mail : aupn@wanadoo.fr – Tél : 0033 (0)4 94 64 77 23 – Port. : 06 14 47 11 42

SIRET : 448 161 513 00016 – RCS Nîmes – T.V.A. Intracomm : FR46 448 161 513

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Aménagement Urbain en Pierre Naturelle

64 chemin de la Marjolaine – BP 57074 – 30911 NÎMES CEDEX 2(FRANCE)

Tél : 0033 (0) 4 94 64 77 23 – Port : 0033 (0) 6 14 47 11 42

E-mail : accropierres0731@orange.fr

E.U.R.L. AU CAPITAL DE 8000,00 € SIRET: 448 161 513 000 16 NAF : 4211-Z FR 46448161513

ATTESTATION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN ET ILLEGAL

Je soussigné : LECUCQ Francis

Agissant en qualité de : Gérant

De la société : E.U.R.L. AUP'N

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° : 44816151300016

Et dont le siège social est situé :

64 chemin de la Marjolaine – BP 57074 – 30911 NÎMES CEDEX 2

Tél : 06 14 47 11 42 Fax : 04 94 64 77 23

Mail Secrétariat : accropierres0731@orange.fr

Mail Direction : aupn@wanadoo.fr

1. Atteste sur l'honneur que ma société s'est acquittée de toutes ses obligations au regard des articles L 143-3, L 143-5, L 620- 3, L 324-10, L 341-6 du code du Travail et en particulier :

- Qu'elle est régulièrement enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés,
- Qu'elle a procédé aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale et par l'Administration Fiscale,
- Qu'elle établit des bulletins de paie à ses salariés, qu'elle tient un livre et un registre du personnel,
- Qu'elle remet à chacun de ses salariés un contrat de travail ou une lettre d'engagement ou tout autre document prévu par une convention ou un accord collectif attestant la date d'embauche,
- Qu'elle n'emploie pas de salariés étrangers démunis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en FRANCE,
- Qu'elle n'est d'une manière générale en règle avec toutes les obligations prescrites par les dispositions légales et réglementaires.

2. M'engage à ce que ma société respecte ses obligations pendant toute la durée de ses relations contractuelles avec l'entreprise :

LAUTIER MOUSSAC

N°5 ZA Peire Plantade – RD 226

30190 MOUSSAC

Fait à NÎMES, le 13/06/2025

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-084-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025


sarl AUP'N
64 chemin de la Marjolaine - BP 57074
30911 NÎMES
Tél. 04 94 64 77 23 E.mail : aupn@wanadoo.fr
SIRET 448 161 513 00016 - 448161513 RCS NÎMES
CAPITAL 8000€ - TVA INTRA FR 46448161513 - APE 4211Z



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°LM02

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence – Mr Le Président
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Aménagement partiel de la Rue de l'Eglise à Jonquières Saint Vincent (30300)
Lot n°01 : VRD – Marché n°2025-01-02

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

(sous-traitant présenté après attribution du marché)

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Groupement : LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE/ SAS SCAIC

Les prestations sous-traitées seront réalisées pour le compte du mandataire :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : 21, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX

Adresse électronique : lautier@brajavesigne-lm.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.66.81.61.87.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :
319 755 823 00196

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : SA

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Siège Social : 71, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX

Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Tél. : 04.66.81.61.87. – Courriel : lautier@brajavesigne-lm.fr

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SARL AUP'N

2375, Avenue John Kennedy – 83140 SIX FOURS LES PLAGES

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : 64, Chemin de la Marjolaine – BP n°57074 – 30911 NIMES CEDEX 2

Adresse électronique : accropierres0731@orange.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.94.64.77.23.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

SIRET 448 161 513 00016 – Capital : 8 000.00 € - Code APE 4211Z

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : **SARL – RCS NIMES B 448 161 513**

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Mr Francis LECUCQ - Gérant

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : Fourniture et pose caniveaux, bordures, pavage pierre

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

..... **Les catégories de personnes concernées sont**

: **Le soumissionnaire/titulaire déclare que :**

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2^{onies} de l'article 283 du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : **20%**
- Montant hors TVA : **78 006.14 €**

Modalités de variation des prix : Prix Fermes

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct
([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :

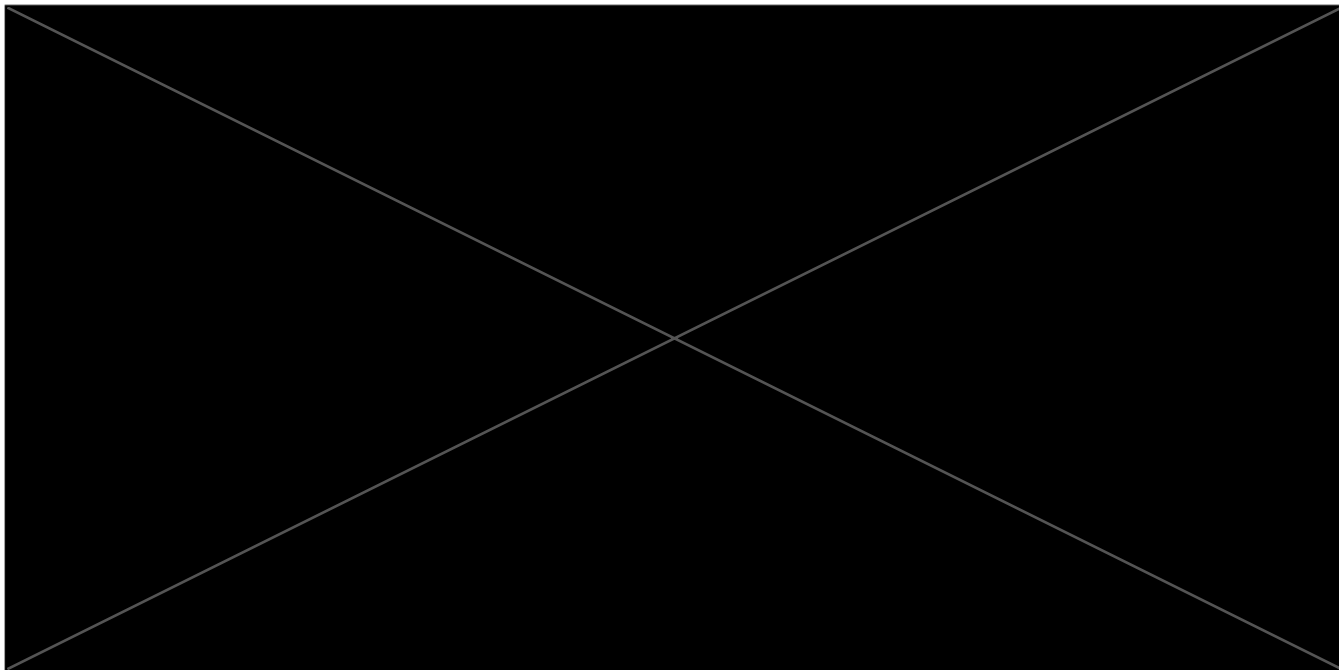
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur.
Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **30 jours**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **C.F. : Dossier administratif ci-joint**
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

Exemplaire unique non délivré sur ce marché

- OU
- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- ☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Six-Fours-les-Plages, le 10/06/2025

Le sous-traitant :

(personne identifiée rubrique E du DC4)

Francis
LECUCQ

Signature
numérique de
Francis LECUCQ
Date : 2025.06.10
11:05:36 +02'00'

A Moussac, le 10/06/2025

Le soumissionnaire ou le titulaire :

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le Mandataire

Sebasti
en DIAZ

Signature
numérique de
Sebastien DIAZ
Date :
2025.06.18
08:36:06 +02'00'

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire

, le

27 JUIN 2025

Le représentant de l'acheteur :

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Objet : Avenant n°2 au marché n°2024-06-22 « Aménagement de l'espace ilot de la cure » à JSV / lot n°2 « Terrassement-maçonnerie-voiries-trottoirs-réseaux humides »

DECISION N° 085-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu les articles L2194-1 et R2194-2 à R2194-4 du Code de la commande publique relatifs à la modification d'un marché en cours d'exécution ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu la décision N°130-2024 du 6 septembre 2024, portant attribution du marché n°2024-06-22 ayant pour objet l'aménagement de l'espace « Ilôt de la Cure » à Jonquières-Saint-Vincent (30) pour un montant total de 393 833,10€T et une durée d'exécution de 8 mois, particulièrement les lots n°1 « Démolition » attribué à l'entreprise JM DEMOLITION & DESAMANTAGE pour un montant de 58 025,00€HT et n°2 « Terrassement-maçonnerie-voiries-trottoirs-réseaux humides » attribué au groupement d'entreprises LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE – DAUMAS TP - ESR, mandataire LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, pour un montant de 265 391,60€HT ;

Vu les prescriptions techniques prévues par le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché n°2024-06-22, décrivant les « Travaux à la charge des différents lots » ;

Vu l'avenant n°1 au lot n°2, autorisé par délibération B-25-017 du 17 mars 2025, relatif à la réalisation de travaux de voirie supplémentaires non prévus au marché initial pour un coût de 26 571,00€HT, portant le lot n°2 à un coût total de 291 962,60€HT ;

Vu la sous-traitance d'une partie des travaux du lot n°2, par le cotraitant LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, à l'entreprise PIERRE DN pour la réalisation d'enduit de façade et mur en pierre pour un coût de 33 200,00€HT et autorisée par décision n°023-2025 du 14 février 2025 ; à l'entreprise AUP'N pour la fourniture et pose d'emmarchements, bordures et dalles en pierre pour un coût de 34 135,00€HT et autorisée par la décision n°040-2025 du 18 mars 2025 ;

Vu l'avenant n°2 tel que ci-annexé, portant modification de la répartition financière ;

Vu le devis estimatif de travaux supplémentaires, tel que ci-annexé, n°202503-0036 établi par l'entreprise cotraitante DAUMAS TP, pour un coût de 2 536,00€HT, 3 043,20€TTC, pour la réalisation de travaux de démolition et évacuation de fondations non réalisés par le titulaire du lot n°1 JM DEMOLITION & DESAMANTAGE ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux prévus dans l'avenant n°2 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°2, tel que ci-annexé, pour la réalisation par le cotraitant du lot n°2 DAUMAS TP de travaux de démolition non réalisés par l'entreprise JM DESAMIANPAGE titulaire du lot n°1, chiffrés à la somme de 2 536,00€HT et l'ajout d'une borne escamotable à la demande de la Mairie, pour un coût de 2 730,00€HT, tel que chiffré dans le DPGF du lot n°2, soit un montant d'avenant de 5 266,00€HT occasionnant un écart de 1,8% et portant le coût du lot n°2 à la somme de 297 228,60€HT ;

Lot n°1 « Démolition » en € HT :

Société	Montant initial du marché	Avenant n°1 Moins-value	Nouveau montant du marché
JM DEMOLITION & DESAMIANPAGE	58 025	- 2 536	55 489

Lot 2 : « Terrassement-maçonnerie-voiries-trottoirs-réseaux humides » en €HT :

Société	Montant initial du marché	Avenant n°1 DC4	Avenant n°2 Plus-values - Travaux supplémentaires	Nouvelle répartition du marché
Mandataire LAUTIER MOUSSAC	159 104,60	118 340,60	2 730	121 070,60
Sous-traitant 1 PIERRE DN	-	33 200		33 200
Sous-traitant 2 AUP'N	-	34 135		34 135
S/TOTAL LAUTIER	159 104,60	185 675,60		188 405,60
Cotraitant DAUMAS TP	77 296	77 296	2 536	79 832
Cotraitant ESR	28 991	28 991		28 991
TOTAL	265 391,60	265 391,60	5 266	297 228,60

Article 2 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Opération
Principal	9119

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250627-085-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 02 - Lot 02

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE
Tél : 0466599280

B - Identification du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale : **LAUTIER MOUSSAC (Mandataire) / DAUMAS TP / ESR**
Adresse : **N° 5 ZA PEIRE PLANTADE, RD226, 30190 MOUSSAC**
Courriel : **lautier@brajavesigne-lm.fr**
Numéro de téléphone : **04 66 81 61 87**
Numéro de SIRET : **319 755 823 00196**
Code APE : **4211Z**
Numéro de TVA intracommunautaire : **FR46 319 755 823**

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

AMENAGEMENT DE L'ESPACE « ILOT DE LA CURE » JONQUIERES SAINT VINCENT (30)

■ Référence du marché public : ...**2024-06-22**.....

■ Date de la notification du marché public : **06/09/2024**...

■ Durée d'exécution du marché public : **8 mois**

■ Montant du marché public sur avenant N° 01 :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 291 962.60 €
- Montant TTC : 350 355.12 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux de démolition et évacuation de fondations non réalisés par le lot 01 JM Démolition (devis Daumas TP N° 202503-0036) pour un montant HT de 2536.00 €

Ajout d'une borne escamotable à la demande de la Mairie, Article 3.5.5.3.1 du DPGF pour un montant HT de 2730.00 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non

☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 5 266.00 €
- Montant TTC : 6 319.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.8 %

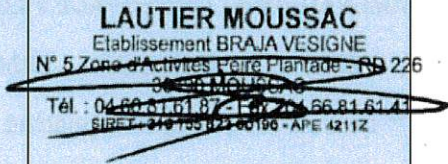
Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20...
- Montant HT : 297 228.60 €
- Montant TTC : 356 674.32 €

Nouvelle répartition des cotraitants :

Membres du Groupement	Répartition après avenant n°01	Répartition après avenant n°02
LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE	185 675.60 € H.T.	188 405.60 € H.T.
DAUMAS	77 296.00 € H.T.	79 832.00 € H.T.
ESR	28 991.00 € H.T.	28 991.00 € H.T.
TOTAL	291 962.60 € H.T.	297 228.60 € H.T.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr Sébastien DIAZ – Directeur et Mandataire	Moussac, le 04/04/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Beaucaire, le 27 JUIN 2025

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



Manduel, le 17/03/2025

CCBTA
1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE
30300 BEAUCAIRE

DEVIS N° 202503-0036 DEVIS ILOT DE LA CURE JONQUIERES SAINT VINCENT

Démolition et évacuation de fondations
MARCHE 2024-06-22

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Prix unitaire HT	Quantité	Prix total HT
1	Mise en sécurité du chantier	FORF	700,00	1	700,00
2	Repérage et traçage des fondations	M3	14,00	34	476,00
3	Démolition et évacuation des fondations	M3	40,00	34	1360,00

Total H.T		2 536,00 €
TVA		507,20 €
TOTAL TTC		3 043,20 €
% TVA	BASE	TOTAL TVA
20	2 536,00 €	507,20 €

Validité du devis : 2 mois
Règlement : à 30 jours , par virement

Acompte de 30% à la signature du devis :
Soit le montant TTC : 912,96 €

27 JUIN 2025



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

DAUMAS TP - SAS au Capital de 76 224€- 3890 CD 403 Les Sergentes 30129 MANDUEL

Accusé de réception en préfecture
030-243000586-20250627-085-2025-CC
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025
Tél 09 72 10 95 43 Mail : contact@daumas-tp.fr
41 APE : 4221Z N°TVA : FR07 304 202 054 RC Decennale N°5234054204 AXA NIMES TEL 04 66 67 00 64